



Rédaction : Christelle GARENAUX, Catherine CHAGOT, Nicolas DELANNOY, Karine GOUDEZEUNE, Christophe RYCKEBUSCH

Mairie de Recques-sur-Hem

75 rue de la Chapelle

☎ 03.21.35.60.53

e-mail : mairie.recques@orange.fr

LE SECRETARIAT MAIRIE EST OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H A 12 H

RÉUNION DE CONSEIL DU 30 MARS 2023

Excusés : Eric Barbier (pouvoir à Gérard Louguet), Dominique Henquez, Benjamin Mignien,

Secrétaire de séance : Marie-Cécile Picquart

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022 POUR LA COMMUNE :

Voici l'essentiel de ce qu'il faut retenir :

Fonctionnement	
Excédent 2021	117 419,47 €
Recettes 2022	478 625,94 €
Dépenses 2022	- 422 481,80 €
Résultat 2022	+ 173 563,61 €
Investissement	
Déficit 2021	- 50 763,89 €
Recettes 2022	329 739,68 €
Dépenses 2022	- 318 678,60 €
Résultat 2022	- 39 702,81 €
Résultat de clôture de 2022 : 133 860,80 €	

Voté à l'unanimité. L'excédent de 133 860,80€, auquel s'ajouteront de nombreuses subventions pas encore versées, permettront la réalisation de travaux en 2023 évoqués dans le précédent En Bref.

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022 POUR LE CCAS :

Avec 3 500 € de recettes et 791,44 € de dépenses, avec 2 060,95 € de report de l'exercice précédent, le CCAS termine l'année 2022 avec un excédent de **4 769,51 €**, intégré au budget de la commune pour 2023.

BUDGET PRIMITIF 2023 :

Prévisions en fonctionnement : 592 500 € (dont 138 630,31 € de résultat de clôture 2022). Prévisions en investissement : 250 000 €. Voté à l'unanimité.

A noter qu'une ligne « provision pour créances douteuses » a été ajoutée pour faire face à de rares impayés.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023 :

Comme annoncé lors de la cérémonie de vœux en

janvier, le taux d'imposition de ces taxes reste inchangé en 2023.

Un logement non habité sera assujéti à la taxe d'habitation, qui sera reversée par la CCRA aux communes.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023 :

Après discussion et réajustement, les associations requises recevront les subventions suivantes :

R.F.C.	3 000 €
Les Amis Réunis	2 500 €
Société de Chasse	400 €
O.C.C.E.	800 €
Recques « Hem La Fête » (Dont CMJR 300 €)	1 800 €
APE des P'tites Canailles	400 €
UNC	400 €
Club de l'Amitié	400 €
Total :	9 700 €

DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION : Au titre du Fonds Verts, un dossier de demande de subvention peut être constitué pour la réfection de la toiture à la mairie.

Elle pourrait couvrir 30 % du devis, et s'ajouter aux 20 % du département et aux 25 % du DSIL. Pour atteindre le seuil de 30 000 € HT, nous avons demandé à Mr Chabé de compléter son devis avec les apprentis, les gouttières, la peinture des auvents et le déblaiement des matériaux.

SENTIER DE RANDONNÉE : Les travaux à la chapelle ne pourront pas être financés avec la création d'un sentier de randonnée. D'autant plus qu'une passerelle au pont rue de la chapelle devrait être réalisée. Toutefois, nous attendons des avis éclairés pour envisager des travaux de consolidation plus conséquents, et solliciter de nouvelles aides.

AFFAIRES SCOLAIRES : le maintien de la semaine de 4 jours est approuvé à l'unanimité.

Décision imparable, la 6^{ème} classe du RPI fermera à la rentrée de septembre 2023 par manque d'effectifs.

La classe de Mme Matthieu servira de salle de motricité pour les enfants de maternelle, mais aussi de garderie, la pièce actuelle étant devenue trop petite.

Bilan positif suite à l'ouverture de la cantine à Muncq-Nieurlet (plus de temps pour les élèves, moins de bruit, meilleure qualité de service), pas de retour suite à la suppression du transport le midi.

Réalisation d'un abri bus à Cocove, et extension du ramassage aux collégiens et lycéens : un courrier des parents d'élèves auprès de la Région sera nécessaire pour appuyer le dossier.

CRÉATIONS DE POSTES : Le poste de Muriel Lefebvre doit être supprimé et un nouveau poste d'agent technique (Ircantec) pour la classe de Maternelle (26 h / semaine) est créé pour le remplacer. Un poste pour l'accompagnement aux transports (5 h / semaine, incluant le nettoyage des vestiaires au stade) est également créé.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux : au-dessus du couloir de la classe de Mme Bloquet, une tôle et une poutre abimées par des fuites d'eau, ont été remplacées.

Aux toilettes de la salle des fêtes, il est prévu de changer la VMC et d'améliorer la ventilation (en attente de pièces).

Rapport d'inspection accessibilité aux PMR : points à corriger : pose de barres intérieures pour ouverture et fermeture des WC handicapés ; achat d'un ampli de voix à l'accueil du secrétariat ; pose de repères sensoriels en bas et en haut de l'escalier d'accès à la médiathèque ; amélioration de la signalétique indiquant les rampes d'accès aux écoles, à la mairie ; ajout à l'entrée du cimetière de la mention « sauf pour chien d'aveugle » ; couleurs variées pour les malvoyants.

Contrat de maintenance pour la microstation d'épuration au stade : coût de vérification annuelle : 156 € TTC.

Centre aéré de Muncq-Nieurlet : une forte augmentation des prix va être constatée. Les tarifs n'étant pas encore fixés, aucune délibération n'a pu être prise. Mais la commune entend participer de la même manière que l'année dernière, en s'adaptant aux nouveaux coûts et aux offres proposées ailleurs. Nous reviendrons vers vous lorsque la décision sera prise probablement lors du CM évoqué ci-dessous.

Elections sénatoriales du 24 septembre 2023 : le département du Pas-de-Calais devra procéder à l'élection des sénateurs. Trois délégués et suppléants, seront élus en réunion de conseil municipale prévue le 9 juin 2023, date impérative.

Assurance Multirisques : le contrat de la commune avec la MAIF ne sera pas reconduit, cette dernière n'assurant plus les collectivités. Un devis est sollicité auprès de la SMACL.

Achat d'une autolaveuse pour la salle des Fêtes : le premier devis étant excessif, nous étudions d'autres pistes.

Jardin derrière la mairie : celui-ci est libre d'occupation depuis un certain temps. Nous recherchons un ou des volontaires pour entretenir et cultiver celui-ci. Vous pouvez vous rapprocher de la mairie pour plus de détails.

Portes anti-inondations : elles sont la propriété du Symvahem, et doivent donc rester dans chaque habitation concernée, même en cas de déménagement. Merci d'aviser la commune de tout changement.

Chiens errants : Il est rappelé aux propriétaires de chiens d'être responsables de leurs animaux ! A plusieurs reprises, des chiens du village sont retrouvés errant dans les rues, et même autour des cours d'école. Cela n'est pas acceptable. Si cela devait se reproduire, un signalement sera effectué auprès des services concernés pour récupérer l'animal. Merci de votre compréhension.

Pour toute question ou demande, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie, des adjoints et conseillers, nous sommes à votre écoute.

Inscriptions scolaires

Pensez à inscrire dès aujourd'hui votre enfant pour la **rentrée scolaire 2023-2024**

Les demandes d'inscription sont recevables en mairie jusqu'au 31 mai 2023.

Merci de vous munir du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et du certificat de radiation en cas de changement d'école.

